

Ottino

12 MAI 1971

NOTE PRELIMINAIRE SUR LA PRODUCTION DE COPRAH
DE L'ATOLL DE RANGIROA (TUAMOTU DE L'OUEST).

Les chiffres et pourcentages fournis résultent du dépouillement des premiers tableaux statistiques établis à l'occasion d'une enquête socio-économique conduite dans l'un des deux villages de l'atoll de RANGIROA, le village de Tiputa. L'atoll de RANGIROA à la fois par ses dimensions (42 milles de long sur 14 milles de large) et sa population de plus de sept cents habitants répartis entre les deux villages de Tiputa et d'Avatoru, est l'atoll le plus important de l'archipel des TUAMOTU. La proximité de PAPEETE (environ 185 milles), la fréquence des relations maritimes expliquent sans doute la complexité de son économie assez différente apparemment de celle des autres îles basses. L'abondance des documents concernant la totalité des ressources et des emplois du village de Tiputa risquant d'entraîner des retards dans la parution du rapport économique en cours de rédaction, il a semblé utile de réunir quelques premiers renseignements.

Les développements de la note visent d'une part à donner une idée de la répartition globale des productions de coprah en fonction à la fois des modes de faire valoir et de la résidence des bénéficiaires (II), d'autre part à fournir un premier aperçu de la répartition des productions de coprah entre les "maisonnées" intéressées à cette production (III). Avant d'aborder ces aspects, il est nécessaire de s'interroger sur l'exactitude et la validité des informations présentées (I).

I.- VERIFICATION DE L'EXACTITUDE DES DONNEES CHIFFREES PRESENTEES.

Tous les éléments quantitatifs proviennent des résultats d'une enquête économique effectuée pour les productions de coprah sur 56 maisonnées de Tiputa. La période-cadre de



ORSTOM Fonds Documentaire

N° : 28000

Cote : B

l'étude correspondant à une année, coïncide avec les trois derniers trimestres de 1963 et le premier trimestre de 1964. Les enquêtes ont été menées au cours des deux mêmes années. Sans entrer dans le détail des méthodes et de l'aide majeure reçue de l'ensemble de la population du village et des commerçants, il importe de vérifier rapidement la validité des résultats obtenus en comparant les chiffres de l'échantillon avec les chiffres officiels communiqués par les services de l'Agriculture et des Affaires Economiques.

La production effective obtenue par les travailleurs appartenant ou travaillant pour le compte des 56 maisonnées retenues de l'échantillon s'est élevée à 470 tonnes 653. Sans recourir au calcul du mode statistique ou de moyennes pondérées en fonction des productions réparties par tranches, la simple moyenne arithmétique est de 8 tonnes 3 par maisonnée (470/56). Dans le même temps, les chiffres officiels obtenus par le dépouillement des manifestes des goëlettes pour la même période donnent :

2ème trim.63	3ème trim.63	4ème trim.63	1er trim.64	Total
264.505	329.510	298.906	326.418	1.219.339

Ce total correspond à la production de l'atoll pendant la même période de 12 mois. Divisé par le nombre des maisonnées de Tiputa (82) et d'Avatoru (58) (1.220/140) il permet d'obtenir la moyenne de 8 tonnes 7 par maisonnée. Les deux moyennes arithmétiques sont très voisines, la différence qui pourrait s'expliquer par le calcul du degré de confiance statistique, tient également sans doute à une légère surestimation des chiffres officiels.

Ce contrôle d'exactitude permet d'avancer que les pourcentages calculés à partir de l'échantillon sont valables pour l'ensemble de l'atoll de RANGIROA.

II.- REPARTITION GLOBALE DES PRODUCTIONS DE COPRAH.

Il s'agit de déterminer la répartition du coprah entre : A.- Les différentes catégories de bénéficiaires déterminés par les modes de faire valoir et la part prise à la production.

B.- Les différentes catégories de bénéficiaires distribués suivant leur résidence géographique.

Les pourcentages sont établis d'après les chiffres de production exprimés en poids. Il n'a pas paru utile de convertir les poids en valeur, opération qui peut être aisément réalisée en multipliant chaque kg par la somme de 10 francs CP (1)

A.- Répartition de la production entre les différentes catégories de bénéficiaires.

Les chiffres et pourcentages figurant dans le tableau correspondent aux différents modes de faire valoir. Considérés dans une autre perspective, ils représentent les parts et proportions de la production qui reviennent aux quatre différentes catégories de sujets économiques.

- Propriétaires (ou ayant-droit) exploitant sans aide extérieure (A).
- Propriétaires exploitant avec l'aide de travailleurs (B).
- Métayers (C)
- Propriétaires non exploitant recevant des parts de terres données en métayage (D).

Les lettres en tête de colonnes désignent les différents secteurs "rahui" de l'atoll de RANGIROA. C'est ainsi que "V" correspond au village et cocoteraies avoisinantes, "T" au secteur de Tokerau, "O" à celui d'Otepipi, "F" de Fenuaroa et "M" de Maherehonae.

(1).- Le cours exact du coprah livré à bord des goëlettes a été de 9,50 francs CFP le kg pendant la période étudiée.

Catégories	V	T	O	F	M	Total	
						en poids	en %
A	10.753	21.653	26.044	28.575	4.371	91.356	19,5
B		6.446	18.356	6.026	1.375	32.203	6,9
C	2.550	47.192	70.600	45.630	11.314	177.286	37,6
D	2.550	45.086	63.507	44.207	14.458	169.808	36,0
Total	15.853	120.357	178.507	124.438	31.518	470.653	100.

Les différences de production des secteurs ne s'expliquent que par la répartition actuelle de la tenure foncière entre les deux villages (Tiputa et Avatoru) de l'atoll. Cette répartition des terres entre ressortissants des deux villages reflète elle-même l'ancienne structure politique et la division de l'atoll entre 'Ati (groupements de résidence et de descendance) des temps pré-européens. Si les terres situées dans les secteurs de Tokerau et d'Otepipi appartiennent ou sont surtout exploitées par des habitants de Tiputa, celles de Maherehonae relèvent du village d'Avatoru. A Fenuaroa en revanche, les terres sont à peu près également distribuées entre Tiputa et Avatoru.

B.- Répartition de la production suivant la résidence géographique des bénéficiaires.

Une ventilation des mêmes données en fonction cette fois de la résidence géographique des bénéficiaires permet de déterminer l'importance des productions demeurant sur place à RANGIROA et l'importance des sorties effectuées au bénéfice de l'extérieur de l'atoll notamment de PAPEETE.

		V	T	O	F	M	Total	%
Tiputa	Propriétaires exploitant	10.733	28.079	44.400	34.601	5.746	123.559	26,4
	Métayers	2.550	47.192	69.733	44.830	11.314	175.619	37,4
	Propriétaires non exploitant		26.389	37.834	18.232	8.866	91.321	19,4
Avatoru	Propriétaires exploitant		3.433	2.220	1.994		7.627	1,6
	Métayers			867	800		1.667	0,3
Ailleurs (PAPEETE)	Propriétaires	2.550	15.264	23.473	23.981	5.592	70.860	14,9

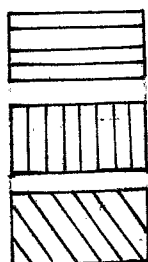
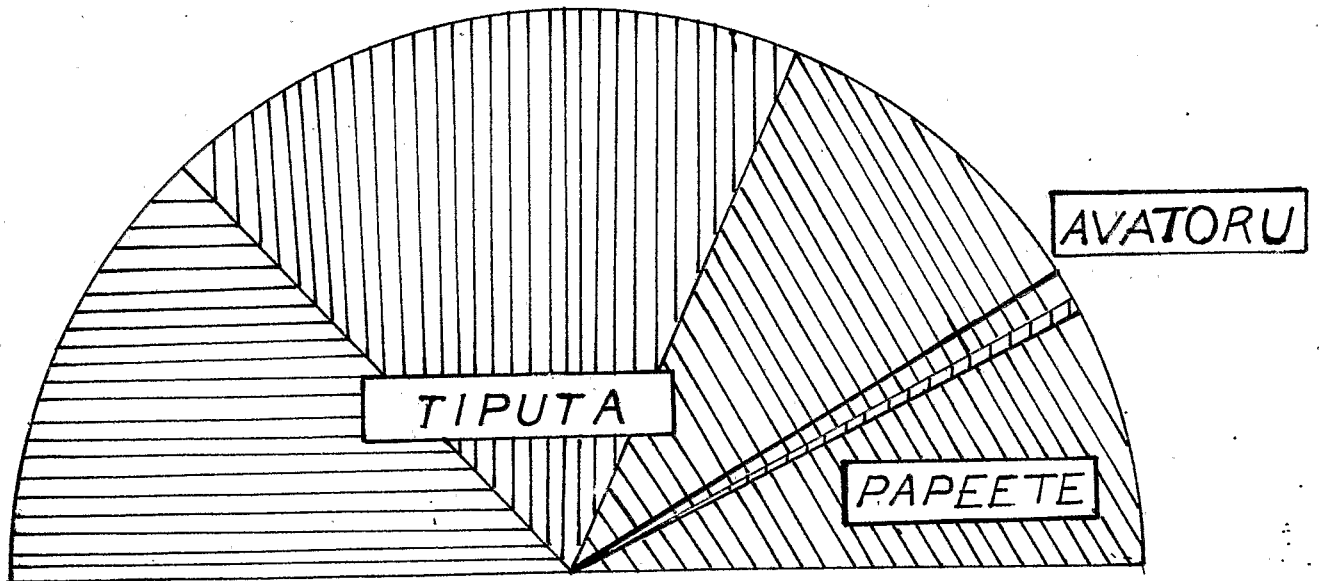
: 470.653 : 100 :

La distinction entre les propriétaires exploitant (domiciliés à Tiputa et à Avatoru) seuls (A) ou avec une aide extérieure (B) et propriétaires non exploitant (D) est importante. Les parts attribuées à cette dernière catégorie de bénéficiaires qui constituent des revenus de propriété peuvent, du fait de leur absentéisme et de l'absence de toute participation à l'exploitation, être assimilées à des transferts.

A l'exception de 348 kg de coprah récoltés dans le secteur d'Otepipi et attribués à un ayant-droit demeurant dans l'atoll de MANIHI, la quasi totalité des productions qui quittent l'atoll est destinée à des propriétaires absentéistes résidant à PAPEETE. Un dernier tableau condense ces résultats en valeur absolue et en pourcentages.

		Quantité	%
Quantité de coprah demeurant à RANGIROA	Tiputa	390 T 499	83,2
	Avatoru	9 T 294	1,9
Quantité de coprah sortant de l'atoll (PAPEETE)		70 T 860	14,9
Total production actuelle		470 T 653	100.

Les proportions apparaissent plus clairement dans un diagramme semi circulaire.



Propriétaires exploitant (A+B)

Métayers (C)

Propriétaires non exploitant (D)

II.- L'économie des "maisonnées".

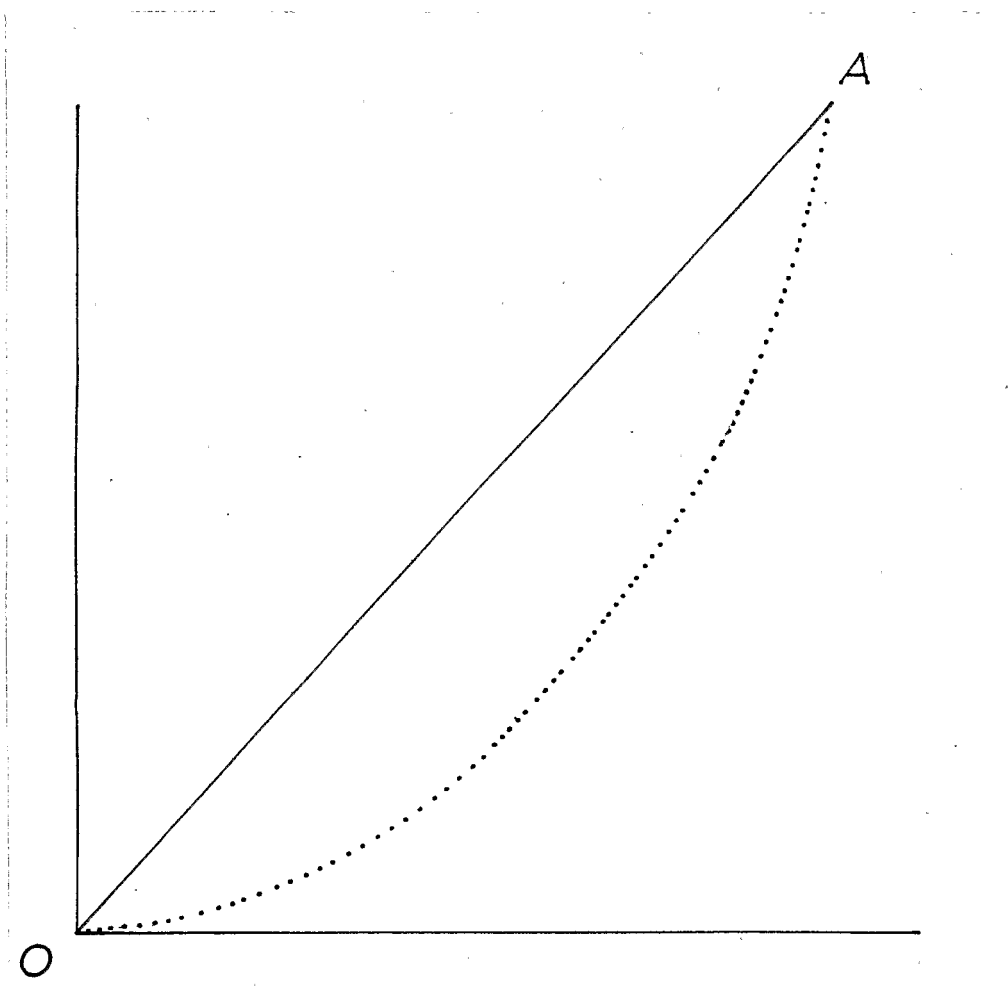
Les chiffres et pourcentages fournis sont établis d'après des totaux. Sans insister sur un aspect qui sera longuement développé dans le rapport annoncé, il importe de souligner à quel point la participation à la production du coprah et, par voie de conséquence, l'importance des revenus provenant de cette activité sont inégaux dans le village de Tiputa.

La distribution des productions par classes correspondant à des tranches de 2 tonnes de coprah est la suivante :

Classes kg	Nombre de maisonnées		Production		Productions moyennes kg
	valeur absolue	%	poids	%	
- 2.000	11	19,8	11 T 658	3,6	1 T 059
de 2.000 à 3.900	13	23,2	37 T 616	11,7	2 T 893
4.000 à 5.999	8	14,3	37 T 275	11,7	4 T 659
6.000 à 7 999	11	19,8	75 T 567	23,5	6 T 869
8.000 à 9.999	6	10,7	56 T 039	17,4	9 T 339
11.000 à 11.999	1	1,7	11 T 475	3,6	11 T 475
12.000 à 13.999	2	3,5	26 T 021	8,0	15 T 010
14.000 à 15.999	2	3,5	29 T 341	9,0	14 T 670
+ de 16.000	2	3,5	36 T 361	11,5	18 T 180

Les différences entre les moyennes arithmétiques mettent suffisamment en lumière l'inégalité des productions et des ressources dérivant du coprah. Exprimées en francs courants pacifique, ces ressources moyennes se sont, pour l'année étudiée, étalées entre 10 000 et 180 000 francs CP.

L'inégalité de répartition peut également être mesurée par une courbe du Lorenz. Il est possible d'établir cette courbe en portant sur l'axe des ordonnées les % cumulés des productions de coprah et sur l'axe des abscisses les % cumulés du nombre de maisonnées correspondant. La diagonale OA correspondant à une distribution également répartie, le fléchissement de la courbe par rapport à cette diagonale exprime l'inégalité de la distribution.



CONCLUSION.

Ces données élémentaires font ressortir :
 1°.- D'une part l'importance des proportions du produit attribuées à des non-exploitants. Une ventilation suivant le critère de participation à la récolte donnerait le tableau suivant :

	Catégories participant à l'exploitation			Catégories non participantes
	Prop. exploitant		Métayers	Propriétaires non exploitant
	seul (A)	avec Métayers (B)	(C)	
Poids	91.356	32.203	177.286	169.808
%	19,5	6,9	37,6	36.
	64.			

L'expression "propriétaire non exploitant" désigne tout propriétaire ou ayant-droit ayant confié une ou plusieurs terres de son exploitation à des métayers. En reprenant l'opposition entre les deux notions de "parts" de coprah revenant à des propriétaires qui n'ayant pas effectué de récolte sur une terre donnée n'en participent pas moins à la production de coprah dans le reste de l'atoll, et de "transferts" attribués soit à des propriétaires résidant hors de RANGIROA, soit à des propriétaires de Tiputa ne prenant aucune part à la production, il est possible de distinguer deux nouvelles sous catégories.

	Total des productions constituant des parts	Total des productions constituant des transferts			Total des parts attribuées aux propriétaires non exploitant
		Tiputa a	Papeete b	Total (a + b)	
Poids	75.668	23.280	70.860	94.140	169.808
%	44,5	13,8	41,7	55,5	100.

2°.- D'autre part, l'inégalité de la répartition du produit et des ressources entre les maisonnées intéressées à la production du coprah. Les causes historiques, économiques et sociologiques de cette inégalité seront développées ultérieurement.

3°.- Sur un autre plan en ce qui concerne les possibilités d'extrapolation, il se peut que les pourcentages obtenus par le dépouillement des matériaux recueillis à RANGIROA soient valables pour l'ensemble des atolls de l'Ouest des TUAMOTU reliés fréquemment à PAPEETE, en particulier pour les atolls de MATAIVA, TIKEHAU, ARUTUA, APATAKI, KAUKURA et ANAA ainsi que pour l'île de NIAU. Il faut cependant signaler à TIKEHAU et MATAIVA l'existence d'une convention appelée piri fenua, qui ressemble au vif gage de l'ancien droit occidental. Au terme de cette convention, un cultivateur désireux d'aller séjourner quelques semaines ou quelques mois à PAPEETE emprunte une forte somme d'argent et confie ses terres au prêteur lequel se rembourse en les exploitant jusqu'à l'extinction de la dette. Les conditions du piri fenua, l'absence de contrôle de la part de débiteurs résidant à PAPEETE rendent cette convention assez peu orthodoxe. En tout état de cause, la persistance du piri fenua à TIKEHAU explique sans doute que les transferts directs sur PAPEETE semblent être moins importants dans cet atoll que dans l'atoll voisin de RANGIROA où, au contraire, la pratique du piri fenua a à peu près totalement disparu (un seul cas signalé à Avatoru).

Paul OTTINO

Office de la Recherche Scientifique et
Technique Outre-Mer
Papeete - Tahiti.